

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°31/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART.

Date de la convocation :
03/04/2024
Date d'affichage :
03/04/2024
Nbre de conseillers en exercice : 56

Ouverture de la séance :
Nbre de présents : 35
31 Titulaires, 4 Suppléants
Nbre de pouvoirs : 5
Nbre de votants : 40

Secrétaire de séance :
Bernadette COURTY

Etaient présents :

Mrs RAIMONDO (à compter du point n°31), FEREDIE, NEDELLEC, MAILLIER, ROULAND, GEFFROY, SETIAUX, TANCREDE (à compter du point n°32), ANDRIN, GILARD, CADOT, GERAUDIE, RENAULD, BERTRAND (à compter du point n°32), NEGARVILLE, TETART, LEHMULLER, HUARD, DUVAL Georges, VERPLAETSE, MYOTTE, LEFEBVRE, MARMIN, PENVERN, RIVIERE Julien, (à compter du point n°31) LE BAIL, ROBIN, PASDELOUP, Mmes LUCAS, LE ROUX, JEAN, SIWICK, LEBRUN, DEBLOIS CARON, ROBERT, CHIRADE, FLIS, COURTY, LE GUILLOUS.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme HODIESNE déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme LE ROUX, Mme DEBLOIS-CARON déléguée titulaire a donné pouvoir à M. LEHMULLER, Mme DEBRAS déléguée titulaire a donné pouvoir à M. HUARD, M. BARROSO délégué titulaire a donné pouvoir à M. VERPLAETSE, Mme LE CADRE TOUZEAU déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme CHIRADE Christine.

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) POUR LA COMMUNE DE LONGNES

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais ;

Vu la délibération n°81/2021 du 14 décembre 2021 créant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de la CC Pays Houdanais et déterminant sa composition ;

Considérant que le Conseil municipal de la commune de Longnes, en sa séance du 6 février 2024, a désigné Monsieur Christophe DRISSE comme membre à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve la désignation de Monsieur Christophe DRISSE comme représentant de la commune de Longnes, pour assurer les fonctions de membre de la CLECT à la Communauté de Communes du Pays Houdanais.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture, le 12 avril 2024
Publiée ou notifiée, le 12 avril 2024

A Maulette, le 12 avril 2024

**Le Président,
Jean-Marie TETART**



DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Président
Jean-Marie TETART**



**La secrétaire de séance,
Bernadette COURTY**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.